



PRÉFET DE LA HAUTE - SAONE

Vesoul, le 28 février 2018

VIGILANCE ORANGE NEIGE-VERGLAS EN HAUTE-SAONE A PARTIR DE CE JOUR, 16H

Météo-France a émis un bulletin d'alerte météo de niveau orange pour le département de la Haute-Saône en raison d'un événement de type "neige et verglas" prévu aujourd'hui à partir de 16h, jusqu'au jeudi 1^{er} mars à 12h00.

Cet épisode neigeux et surtout des précipitations verglaçantes peuvent engendrer des difficultés de circulation et perturber certaines activités économiques. Une perturbation arrivant par le sud-ouest aborde la Bourgogne en cette fin de journée de mercredi.

Les précipitations associées se produisent tout d'abord sous forme de neige et s'étendent en cours de nuit prochaine à la Franche-Comté. Ces chutes de neige cessent ensuite progressivement d'ici la mi-journée de jeudi. Sur l'épisode, les hauteurs de neige attendues sont de l'ordre de 2 à 5 cm sur les départements placés en vigilance.

Mais le risque le plus important concerne un épisode verglaçant faisant suite aux chutes de neige et débutant en fin de nuit prochaine. Des pluies verglaçantes vont en effet débuter sur la région Bourgogne en seconde partie de nuit de mercredi à jeudi puis se décaler jeudi matin en direction de la Franche-Comté. Ces précipitations surfondues tombant sur des sols gelés sont généralement de faible intensité, mais leur durée et leur caractère verglaçant nécessitent un suivi particulier.

La préfecture de la Haute-Saône rappelle les règles élémentaires de sécurité et de prudence à adopter en de telles circonstances :

- **limitez vos déplacements et soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.**
- **renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site www.bison-fute.gouv.fr.**
- **respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.**
- **facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.**
- **protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.**
- **ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.**
- **installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.**
- **n'utilisez pas pour vous chauffer que des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero ; etc.) et les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.**
- **protégez-vous suffisamment du froid, notamment les extrémités.**

Pour se tenir au courant des évolutions : www.meteofrance.com ou www.vigilance.meteofrance.com.

CONTACT PRESSE : Justine FILLION – 03.84.77.70.12 - justine.fillion@haute-saone.gouv.fr